DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2014/180

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Décembre 2014

Date de la convocation : Jeudi 11 Décembre 2014.
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mil quatorze, le jeudi dix huit décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la maison des plaisanciers sous la présidence de M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Catherine ALLAIN, Guy CROISSANT, Brigitte LE SAULNIER, André GUILLEMOT, Emmanuelle LAGATDU, Christian HAMON, Jeanine LE CALVEZ, Adjoints – François ARGOUARCH, Annie MOBUCHON, Dominique ERAUSO, Virginie MOISAN, Alain LE BLEIZ, Caroline BOYARD-OGOR, Didier CALMELS, Pierre-Yves LE MOAL, Rozenn TREGUER, Rafael CLOFENT, Zoé FLOURY, Kévin CADIC, Annette LECH'VIEN, Hubert HEYMELOT, Eric BOTHOREL, Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, Jacky GOUAULT, Fanny CHAPPÉ, Annick CHAUSSIS, Pierre MORVAN Conseillers Municipaux.

Etait absente : Mme Chantal COSSON.

Secrétaire de séance : Mme Zoé FLOURY.

Présents : 28 Représenté : 0 Votants : 28

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : APPROBATION DU RAPPORT DE LA DDTM
Rapporteur : M. HEYMELOT.

En application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2013, destiné notamment à l'information des usagers.

Dans le cadre de sa mission d'assistance-conseil, l'unité de gestion des services publics de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer propose le rapport joint en annexe dont on retiendra, pour le territoire de la ville de Paimpol, les informations suivantes :

Accusé de réception en préfecture
022-212201628-20141218-2014-180-DE
Date de télétransmission : 23/12/2014
Date de réception préfecture : 23/12/2014

- une augmentation du nombre d'abonnements : + 2.02 %.
- une légère augmentation des volumes facturés : + 0.93 %.
- une augmentation du prix de l'assainissement collectif de 1.25 % pour un usager consommant 120 m^3 et de 1.26 % pour un usager consommant 80 m^3,
- une augmentation de 2.68 % du total des recettes liées à la facturation des abonnés sur les communes de Paimpol, Ploubazlanec et Plouézec.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau de l'ensemble de la CCPG est de 80 sur 120.

Le rapport et l'avis du conseil municipal sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L1411-13 du CGCT (mise à disposition et information par voie d'affichage pendant un mois).

VU les articles L2224-5 et L1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission grands projets et cadre de vie,

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif,

DECIDE de mettre à disposition du public le rapport et l'avis du Conseil Municipal.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte aux effets ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre,
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Romain HARDY

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 23/12/14

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Romain HARDY

MAIRIE de PAIMPOL (Côtes d'Armor)

Accusé de réception en préfecture
022-212201628-20141218-2014-180-DE
Date de télétransmission : 23/12/2014
Date de réception préfecture : 23/12/2014